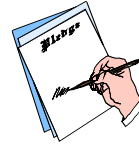




SYSTÈME DE VALORISATION



Nous te proposons une grande randonnée sur la route du RESPECT et de la RESPONSABILITÉ.

L'année scolaire est divisée en 6 « blocs » comprenant 3 cycles de 10 jours.

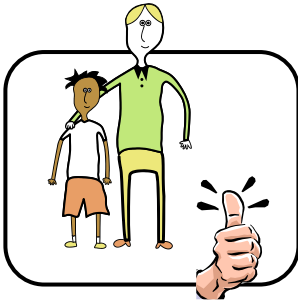
1. Un manquement aux **règles de vie de l'école** sera sanctionné.
2. L'intervenant qui aura constaté le manquement apposera ses initiales et le numéro de la règle manquée.
3. La règle #1 (respect des autres) est une valeur à laquelle nous accordons beaucoup d'importance. Tu auras 2 avertissements chaque fois où cette règle sera en cause.
4. Pour les 4 autres règles, tu recevras 1 avertissement à la fois s'il y a un manquement.
5. 4 avertissements ou moins par cycle te permettront de te mériter une étoile. Un minimum de 2 étoiles sur 3 dans le même bloc te donnera le privilège de participer à l'activité-récompense de l'école.
6. Si tu gagnes toutes les étoiles d'un même « bloc », tu recevras en prime un billet de participation à un tirage.

Notes :

- Les efforts que tu feras pour respecter **les règles de la classe** seront récompensés tout au long de l'année. Un privilège te sera offert selon un intervalle spécifique à ta classe. Toutefois, plusieurs manquements répétitifs aux règles de la classe peuvent te faire perdre le privilège de participer à l'activité-récompense de l'école.
- À la fin de chaque cycle, un élève méritant de chaque classe qui aura réussi le défi ciblé par le personnel (persévérance, coopération, travaux soignés, respect, etc.) recevra le diplôme « Élève du cycle ».

DESCRIPTION DES 5 RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

1. **Respect des autres** : ✓✓ (2 avertissements)



Règle : Je respecte tous les adultes et les élèves dans mes paroles, mes gestes et mes attitudes.

Raison : Cette règle assure le respect des autres et la sécurité.

À l'école, les paroles impolies, grossières ou de provocation ne sont pas tolérées. Il en est de même pour les gestes de violence (coups, batailles, bousculades, jambettes, jeu de contact, etc.) ou tout autre geste provocant, grossier ou impoli.

2. **Respect du matériel, des lieux et de l'environnement** : ✓ (1 avertissement)



Règle : Je prends soin **de mon matériel**, de celui qui m'est prêté, des lieux et de l'environnement.

Raison : Cette règle assure le respect du matériel, des lieux, de l'environnement ainsi que la sécurité.

Il est interdit de lancer des cailloux ou tout autre objet, de cracher, de briser des choses qui sont à ma disposition ou de commettre un acte de vol ou de vandalisme.

3. **Déplacement** : ✓(1 avertissement)



Règle : Je me déplace calmement à l'intérieur de l'école et je suis en silence durant les heures de cours.

Raison : Cette règle fait en sorte que le climat est calme dans l'école et que les accidents sont évités.

Il est interdit de parler dans les corridors aux entrées, aux sorties des récréations et pendant les heures de classe. Durant les sorties du midi et de fin de journée, je dois être calme et m'habiller rapidement.

4. **Ponctualité** : ✓(1 avertissement)

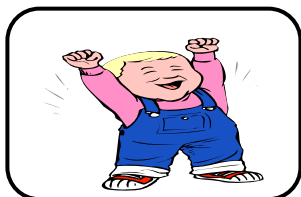


Règle : J'arrive et je quitte à l'heure.

Raison : Cette règle permet de commencer les cours à l'heure et d'être en sécurité dans la cour et sur le chemin de l'école.

Il est interdit de me présenter à l'école plus de 10 minutes avant le début des cours. Il est également obligatoire que j'entre rapidement dans l'école au son de la cloche à la fin de la récréation et que je me rende rapidement à la maison pour la période du dîner ou en fin de journée.

1. **Attitude** : ✓(1 avertissement)



Règle : Je respecte la consigne demandée.

Raison : Cette règle assure le respect des consignes.

Il est interdit d'avoir une attitude qui va à l'encontre de ce qui m'est demandé par un membre du personnel (lancer de la neige, sortir des limites de la cour, mâcher de la gomme, avoir une tenue vestimentaire inapproprié, etc.).

SYSTÈME D'INTERVENTION POUR LES ÉLÈVES QUI PRÉSENTENT DES DIFFICULTÉS À APPLIQUER LES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

PRINCIPES

1. L'élève qui aura reçu plus de 4 avertissements (√) dans un même cycle ou un billet de discipline ne méritera pas son étoile du cycle.
2. Des manquements répétitifs aux règles de la classe peuvent faire en sorte que l'élève perde le privilège de participer à l'activité-récompense de l'école.
3. Un billet de discipline est émis suite à un manquement grave de respect en geste ou en parole.
4. Un billet de discipline est émis suite à des manquements répétitifs. 4 avertissements (√) à une même règle (#1, 2, 3, 4, ou 5), dans un même « bloc », équivaut à des manquements répétitifs.

Voici les modalités d'application lors de l'émission d'un billet de discipline de l'école :

DÉMARCHE

1^{er} billet :

- ◆ communication avec le répondant légal;
- ◆ signature du billet par le répondant légal;
- ◆ signature de l'élève, de l'enseignant et de la direction;
- ◆ émission d'une conséquence en fonction de la faute commise et du degré scolaire de l'élève;
- ◆ autres mesures si jugées nécessaires.

2^e billet :

- ◆ communication avec le répondant légal;
- ◆ signature du billet par le répondant légal;
- ◆ signature de l'élève, de l'enseignant et de la direction;
- ◆ émission d'une conséquence en fonction de la faute commise et du degré scolaire de l'élève;
- ◆ possibilité d'une suspension d'une demi-journée;
- ◆ autres mesures si jugées nécessaires.

3^e billet :

- ◆ communication avec le répondant légal;
- ◆ signature du billet par le répondant légal;
- ◆ signature de l'élève, de l'enseignant et de la direction;
- ◆ émission d'une conséquence en fonction de la faute commise et du degré scolaire de l'élève;
- ◆ possibilité d'une suspension d'une journée;
- ◆ autres mesures si jugées nécessaires;
- ◆ retour de l'élève à l'école en présence du répondant légal si jugé nécessaire.

4^e billet :

- ◆ communication avec le répondant légal;
- ◆ signature du billet par le répondant légal;
- ◆ signature de l'élève, de l'enseignant et de la direction;
- ◆ émission d'une conséquence en fonction de la faute commise et du degré scolaire de l'élève;
- ◆ possibilité d'une suspension de plus d'une journée;
- ◆ autres mesures si jugées nécessaires;
- ◆ étude de cas en présence du répondant légal.

